

COURRIER D'ACCOMPAGNEMENT
CONVENTION DE STAGE

Lycées professionnel-technologique
Privés Saint-Michel
Chartreuse de Bosserville
54510 ART SUR MEURTHE
☎ : 03 83 33 40 00
E-mail : saint.michel@bosserville.com

Aux Chefs d'Etablissements

Bosserville, le vendredi 8 février 2019

Objet : Stage en immersion.

Chers collègues,

Dans le cadre de l'organisation des stages en immersion l'Ensemble scolaire Saint Michel de Bosserville propose à vos élèves de découvrir les filières suivantes :

- Technicien Menuisier Agenceur
- Technicien du Froid et du Conditionnement de l'Air
- Technicien des Systèmes énergétiques et climatiques (en apprentissage uniquement)
- Conducteur Transport routier de marchandises
- Maintenance des véhicules particuliers et industriels
- Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés

Ces formations sont proposées en CAP, Bac PRO et peuvent aller jusqu'au BTS sous statut scolaire ou d'apprentissage (cf convention de stage).

Afin de permettre à tous nos jeunes de s'orienter ou de se réorienter, ces stages d'immersion s'adressent aussi bien aux jeunes issus de 3èmes, qu'aux jeunes de lycée professionnel et de lycée général et technologique en voie de réorientation ou même de vos élèves de terminales pour une immersion en BTS.

A la fin de la journée, notre DDFPT Mme Oudart Laurence s'entretiendra avec le jeune et un bilan pédagogique de la journée vous sera transmis par mail (bilan que vous pourrez transmettre au PP). Une copie sera également envoyée à la famille.

N'hésitez donc pas à nous solliciter, ce sera avec grand plaisir que nous accueillerons vos élèves au sein de notre établissement.

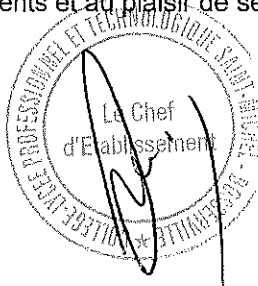
Pour inscrire vos élèves, il vous suffit de compléter la convention de stage jointe et nous la retourner par mail à : saint.michel@bosserville.com. **Au plus tard 1 semaine avant la date de démarrage du stage.**

Dernière précision, ce stage d'immersion ne vaut pas inscription immédiate (même si celui-ci conforte le choix d'orientation de l'élève), je vous remercie de bien vouloir informer la famille qu'il faudra prendre un rendez-vous d'inscription ultérieurement.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Avec tous mes remerciements et au plaisir de se revoir tous.

Le Chef d'Etablissement,
Claudine SIMONESCHI



Article 3 : Emploi du temps

Le stagiaire actuellement en classe de :
souhaite découvrir la formation de lycée professionnel ou technologique suivante (**cocher la case concernée et préciser la date**) :

BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR <input type="checkbox"/>	Le mercredi : de 8h45 à 17h40 (<i>date limite : 30/04/2019</i>) Le jeudi : de 8h45 à 17h40 à partir du 30/04/2019
BAC PRO CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES <input type="checkbox"/>	Le jeudi : de 8h45 à 16h40
CAP CONDUITE ROUTIERE EN 2 ANS <input type="checkbox"/>	Le lundi : de 9h45 à 17h40 (<i>sauf du 18/03 au 5/04</i>)
CAP CONDUITE ROUTIERE EN 1 AN (être majeur et titulaire du permis B) <input type="checkbox"/>	Le mercredi : de 8h45 à 17h40
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A (véhicule particulier) <input type="checkbox"/>	Le mercredi : de 8h45 à 17h40 (<i>date limite : 30/04/2019</i>) Le jeudi : de 8h45 à 17h40 à partir du 30/04/2019
BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B (véhicule industriel) EN SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE <input type="checkbox"/>	Le mercredi : de 8h45 à 17h40 (<i>date limite : 30/04/2019</i>) Le jeudi : de 8h45 à 17h40 à partir du 30/04/2019
BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR <input type="checkbox"/>	Le mercredi : de 8h45 à 17h40
BAC PRO TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES EN APPRENTISSAGE <input type="checkbox"/>	Le mercredi : de 8h45 à 17h40
BAC PRO METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES <input type="checkbox"/>	Le mercredi : de 8h45 à 17h40
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A (véhicule particulier) EN APPRENTISSAGE <input type="checkbox"/>	Le lundi : de 8h45 à 17h40
BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B (véhicule industriel) EN APPRENTISSAGE <input type="checkbox"/>	Le vendredi : de 8h45 à 17h40
BTS FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR EN SCOLAIRE ET APPRENTISSAGE <input type="checkbox"/>	Le lundi : de 9h45 à 17h40 (<i>date limite : 10/05/2019</i>)
BTS ELECTROTECHNIQUE <input type="checkbox"/>	Le lundi : de 9h45 à 17h40 (<i>date limite : 10/05/2019</i>)

Article 4 : Statut de l'élève

Le stagiaire reste, pendant la durée de son stage, élève de son établissement d'origine.

Article 5 : Durant le stage, le stagiaire doit se conformer au règlement intérieur et aux horaires du LTPP SAINT MICHEL.

Article 6 : Obligations du LTPP SAINT MICHEL

Le LTPP SAINT MICHEL prendra les dispositions pour couvrir la responsabilité civile qui pourrait lui incomber du fait de la présence de l'élève dans son établissement.

Toute absence ou retard de l'élève sera immédiatement signalé(e) au chef d'établissement d'origine, de même que tout manquement au règlement intérieur du LTPP SAINT MICHEL.

Article 7 :

Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant au LTPP SAINT MICHEL, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève stagiaire et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au Chef d'Établissement d'origine.

En cas d'accident lors de l'immersion (y compris pendant le trajet), la déclaration devra être faite par lettre recommandée à la CPAM par l'établissement d'origine, avec demande d'accusé de réception, dans les 48 heures, non compris les dimanches et les jours fériés.

Aussi, le LTPP SAINT MICHEL s'engage à signaler au chef d'établissement d'origine, dans la journée ou, au plus tard dans les 24 heures, tout accident survenant à l'élève stagiaire, tant au cours du stage que pendant les trajets en précisant les circonstances, la date, le lieu de l'accident ainsi que la nature des lésions, les noms et adresses des témoins éventuels ou des tiers responsables.

En cas d'urgence, le centre 15 (SAMU) sera appelé. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Il est impératif de nous fournir la copie de l'autorisation parentale d'hospitalisation (ou fiche d'urgence).

Article 8 : Restauration, hébergement

L'élève pourra se restaurer au self - service ou être (si possibilité) hébergé en internat si le stagiaire n'habite pas dans la zone géographique de l'établissement. **cochez la case**

Restauration

Hébergement

Article 9 : Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance du LTPP SAINT MICHEL :

Signature du Chef d'établissement du LTPP SAINT MICHEL :



DATE :

Signature du Chef d'établissement d'origine :

DATE :

Signature du représentant légal de l'élève mineur ou l'élève majeur :

DATE :